

La Mission Locale du Nord Meusien est labélisée « Plateforme de Service Civique » : vos démarches pour accueillir un volontaire sont simplifiées grâce à notre service d'intermédiation.

C'est quoi ?

Le Service Civique est un engagement citoyen et volontaire sur une mission d'intérêt général. Les volontaires ont pour objectif de s'impliquer dans un projet collectif au service de la population.

10 domaines d'activités sont réalisables : Solidarité, Santé, Education pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et action humanitaire, Intervention d'urgence en cas de crise et Citoyenneté européenne.

Quels publics ?

Tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme ou d'expérience.

Quels employeurs ?

La mission d'intérêt général de Service Civique peut être réalisée dans une association, une fondation, une collectivité territoriale (mairie, conseil régional, etc.) un établissement public (hôpital, musée, université, etc.) un bailleur de logement social ou des services de l'Etat (école, préfecture, gendarmerie, etc.).



Quel type de contrat et quelle durée ?

L'agrément de la Mission Locale du Nord Meusien permet d'effectuer des missions de 6 à 9 mois (8 mois en moyenne) de 24 heures.

Le Service Civique est une mission de volontariat, il ne peut se réaliser qu'une fois.

Quel accompagnement ?

Pour la structure d'accueil :

- Aide à la définition et diffusion de la mission,
- Recherche de volontaires,
- Enregistrement du contrat et convention de mise à disposition,
- Suivi des indemnités et des formations obligatoires,
- Accompagnement du volontaire sur son projet.

Pour le jeune :

2 formations obligatoires au cours du Service Civique :

- Formation Civique et Citoyenne (la Mission Locale du Nord Meusien est agréée à faire passer ces formations),
- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). Présence de tuteurs formés au sein des structures d'accueils.

Suivis et bilans régulier et lien avec les conseillers Mission Locale et référent Service Civique.

Aide financière et rémunération du volontaire

L'indemnité de Service Civique équivaut à 619,83 € au total.

Elle est répartie comme s'en suit :

- Versée par l'Etat, l'indemnité nette perçue par les volontaires est de 504,98 €,
- Versée par l'organisme d'accueil, la prestation de subsistance, d'équipement, de logement et de transport, versée en tout ou partie en nature ou en espèce est de 114,85 €.

+ D'INFOS

📍 17 rue des frères Boulhaut
55100 Verdun

✉ contact@ml-nordmeusien.fr

☎ 03 29 86 25 26

🌐 ml-nordmeusien.fr

📱 [f](#) [@](#) [in](#) [v](#)

Mission Locale du Nord Meusien